



2026-01-15

- XX -

19 janvier 2026 sp

Projet de résolutions

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 19 janvier 2026 à 19 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Martin St-Jean et les conseillers Dominique Godin, Marie Léveillé, Robert Mercuri, David Newell, Jason Rossie, Tim Quinn

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 janvier 2026 à 19 h 30

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 janvier 2026 à 19 h 30, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le Maire annonce le début de la période de questions.

La période de questions se termine à _____

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement 640-38 intitulé « Règlement modifiant le règlement 640 concernant l'approvisionnement d'eau et l'imposition d'une taxe d'eau »

_____ dépose le projet de Règlement 640-38 intitulé « Règlement modifiant le règlement 640 concernant l'approvisionnement d'eau et l'imposition d'une taxe d'eau » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-117-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 615 700 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 630 100 \$ »

_____ dépose le projet de Règlement BEAC-117-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 615 700 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 630 100 \$ » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.



2026-01-15

Projet de résolutions

- 40.3 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-173 intitulé « Règlement sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 2026 »

_____ dépose le projet de Règlement BEAC-173 intitulé « Règlement sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 2026 » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

- 40.4 Adoption du Règlement BEAC-172 intitulé « Règlement sur les tarifs 2026 »

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'adopter le Règlement BEAC-172 intitulé « Règlement sur les tarifs 2026 ».

- 40.5 Adoption du Règlement BEAC-174 intitulé « Règlement de régie interne du Conseil et sur la fixation des séances ordinaires du Conseil municipal »

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'adopter le Règlement BEAC-174 intitulé « Règlement de régie interne du Conseil et sur la fixation des séances ordinaires du Conseil municipal ».

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ de lever la séance extraordinaire à _____.

MAIRE

GREFFIÈRE